

Code produit : PC626



Conformité au décret français du yaourt N°88-1203.

YAOURT BIO CITRON

- Gamme Bio -

Dénomination légale: Yaourt Bio étuvé au citron

maj: 08/03/2022



Lait Bio de Dordogne
Sans conservateur
A l'extrait de citron
Sucre issu du commerce équitable



FR-BIO
Agriculture UE / non UE

Caractéristiques techniques

Gencod 125g: 3 339 521 024 026
N° Agrément: FR 24 396 002 CE
lieu de fabrication: Saint Cyprien (France)

Gencod 100g: 3 339 524 071 003

Code emballer : EMB396C

Conservation: entre 0°C et 6°C
UVC: 125g ou 100g
Unité carton: 24

Dimensions: 70x68 ou 61x68
Dimensions: 399x293x74mm

Composition

Lait entier* 88% - sucre de canne* - lait écrémé en poudre* - extrait de citron* - ferments lactiques du yaourt.

* Ingrédients d'origine agricole issu de l'Agriculture Biologique
Les informations en gras sont destinées aux personnes allergiques ou intolérantes.

Spécifications

Analyse nutritionnelle moyenne	pour 100g
Energie	368 kJ 88 kcal
Matières grasses	3,5 g
<i>dont saturées</i>	<i>2,3 g</i>
Glucides	11,0 g
<i>dont sucres</i>	<i>11,0 g</i>
Protéines	3,2 g
Sel	0,13 g
Calcium	125 mg (15,9% de l'VNR*)

*Valeurs Nutritionnelles de Référence

Conditionnement

type de conditionnement pot plastique
système de fermeture du pot opercule aluminium

Emballages conformes aux dispositions du décret 98-638 abrogé par le décret 2007-1467 (16/10/2007) relatif aux exigences liées à l'environnement.

Sécurité sanitaire

Produit non ionisé et sans OGM: Règlement (CE) No 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) no 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage en ce qui concerne la production biologique

Présence d'allergènes: Règlement (UE) n°1169/2011 concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires

Critère d'hygiène des procédés et de sécurité: Critères microbiologiques FCD Version du 15/11/2019 applicable janvier 2020 et Règlement (CE) No 2073/2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires